

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 30 SEPTEMBRE 2021

DELIBERATION N°2021.00389

CONTRAT DE PROJET PARTENARIAL D'AMENAGEMENT 2021-2032 AVEC L'EPASE

Le Conseil Métropolitain a été convoqué le 24 septembre 2021

Nombre de membres en exercice : 123

Nombre de présents : 85

Nombre de pouvoirs : 19

Nombre de voix : 104

Membres titulaires présents :

M. Gilles ARTIGUES, M. Abdelouahb BAKLI, Mme Christiane BARAILLER, Mme Caroline BENOUMELAZ, M. Eric BERLIVET, Mme Nora BERROUKECHE, Mme Michèle BISACCIA, M. Cyrille BONNEFOY, M. Bernard BONNET, M. Vincent BONY, M. Lionel BOUCHER, M. Patrick BOUCHET, M. Gilles BOUDARD, M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA, M. Denis CHAMBE, M. André CHARBONNIER, M. Marc CHASSAUBENE, Mme Laura CINIERI, Mme Viviane COGNASSE, M. Germain COLLOMBET, M. Pierrick COURBON, M. Jordan DA SILVA, M. Charles DALLARA, M. Jean-Luc DEGRAIX, Mme Marianne DELIAVAL, M. Philippe DENIS, M. François DRIOL, M. Christian DUCCESCHI, Mme Marie-Pascale DUMAS, Mme Isabelle DUMESTRE, M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, Mme Marie-Christine GOURBEYRE, M. Daniel GRAMPFORT, Mme Catherine GROUSSON, M. Jacques GUARINOS, M. Georges HALLARY, M. Marc JANDOT, M. Christian JOUVE, M. Christian JULIEN, Mme Delphine JUSSELME, Mme Siham LABICH, Mme Pascale LACOUR, M. Denis LAURENT, M. Yves LECOCQ, M. Claude LIOGIER, M. Olivier LONGEON, M. Julien LUYA, Mme Brigitte MASSON, Mme Nathalie MATRICON, M. Patrick MICHAUD, Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE, M. Yves MORAND représenté par Mme Christine HEYRAUD, Mme Aline MOUSEGHIAN, Mme Djida OUCHAOUA, M. Tom PENTECOTE, M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, Mme Marie-Jo PEREZ, M. Marc PETIT, Mme Nicole PEYCELON, Mme Christel PFISTER, M. Jean-Philippe PORCHEROT, Mme Clémence QUELENNEC, M. Ali RASFI, Mme Brigitte REGEFFE, M. Hervé REYNAUD, Mme Nadia SEMACHE, M. Christian SERVANT, Mme Corinne SERVANTON, M. Gilbert SOULIER,

RECU EN PREFECTURE

Le 13 octobre 2021

VIA DOTELEC - iXBus

99_DE-042-244200770-20210930-D20210038910

DATE D'AFFICHAGE :13 octobre 2021

Mme Eveline SUZAT-GIULIANI, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY,
Mme Julie TOKHI, M. Daniel TORGUES, Mme Laetitia VALENTIN, M. Julien VASSAL,
Mme Eliane VERGER LEGROS

Pouvoirs :

Mme Nicole AUBOURDY donne pouvoir à Mme Nadia SEMACHE,
M. Denis BARRIOL donne pouvoir à M. Régis CADEGROS,
Mme Nicole BRUEL donne pouvoir à M. François DRIOL,
M. Christophe CHALAND donne pouvoir à Mme Eveline SUZAT-GIULIANI,
Mme Catherine CHAPARD donne pouvoir à M. Régis CADEGROS,
M. Marc CHAVANNE donne pouvoir à Mme Corinne SERVANTON,
M. Paul CORRIERAS donne pouvoir à Mme Nicole PEYCELON,
M. Frédéric DURAND donne pouvoir à M. Charles DALLARA,
M. Jean DUVERGER donne pouvoir à M. Olivier LONGEON,
Mme Véronique FALZONE donne pouvoir à M. Claude LIOGIER,
M. David FARA donne pouvoir à M. Hervé REYNAUD,
M. Martial FAUCHET donne pouvoir à M. Denis LAURENT,
M. Guy FRANCON donne pouvoir à M. Gaël PERDRIAU,
Mme Marie-Eve GOUTELLE donne pouvoir à Mme Nora BERROUKECHE,
M. Robert KARULAK donne pouvoir à M. Gaël PERDRIAU,
M. Samy KEFI-JEROME donne pouvoir à M. Abdelouahb BAKLI,
Mme Laurence RICCIARDI donne pouvoir à Mme Brigitte REGEFFE,
M. Jean-Marc SARDAT donne pouvoir à M. Gilbert SOULIER,
M. Jacques VALENTIN donne pouvoir à Mme Marie-Christine THIVANT,

Membres titulaires absents excusés :

M. Jean-Alain BARRIER, M. Jean-Luc BASSON, M. Jean-Pierre BERGER,
Mme Audrey BERTHEAS, Mme Jennifer BONJOUR, M. Kamel BOUCHOU,
M. Henri BOUTHEON, Mme Frédérique CHAVE, M. Fabrice DUCRET,
M. Jérôme GABIAUD, M. Michel GANDILHON, M. Rémy GUYOT, M. Bernard LAGET,
Mme Solange MORERE, M. Jean-Paul RIVAT, M. Jean-Louis ROUSSET,
M. Marc TARDIEU, M. Gérard TARDY, M. Jean-Marc THELISSON

Secrétaire de Séance :

M. Tom PENTECOTE

DELIBERATION DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 30 SEPTEMBRE 2021

CONTRAT DE PROJET PARTENARIAL D'AMENAGEMENT 2021-2032 AVEC L'EPASE

La Ville de Saint-Étienne et Saint-Etienne Métropole ont engagé depuis plusieurs années une politique volontariste de reconquête des entrées de ville, de l'hyper centre et des quartiers, afin de proposer un développement économique et social harmonieux de la ville centre.

Cette dynamique voit aujourd'hui sa concrétisation, avec des opérations d'aménagement urbain de grande envergure, favorisant le bien-être social, la réalisation de projets immobiliers, l'implantation d'entreprises, tout en améliorant le cadre de vie et en préservant les ressources, dans un souci de développement durable.

Dans ce cadre, l'Etablissement Public d'Aménagement de Saint-Etienne (EPASE), créé par Décret le 24 janvier 2007 contribue, sur son périmètre d'intervention et au travers des sites opérationnels qui lui sont confiés, à transformer la ville et à la rendre plus attractive.

Pour poursuivre cet élan, le Conseil d'administration de l'EPASE, réuni le 23 novembre 2020, a validé le contenu du Projet Partenarial d'Aménagement (PPA) pour la période 2021-2032.

Le PPA proposé porte sur le périmètre de l'Opération d'Intérêt National (OIN). Le financement de ce projet a déjà fait l'objet de deux contractualisations financières entre l'Etat, la Région, le Département, la Métropole de Saint-Etienne, la Ville de Saint-Etienne et l'EPASE en 2007 et en 2015.

Le Projet Partenarial d'Aménagement, objet de la présente délibération, couvre la période 2021-2032. Il définit le projet urbain à conduire sur le périmètre de l'opération d'intérêt national (OIN) à échéance 2032, autour des principaux enjeux suivants:

- le pilier social : pour une ville accessible, de services et inclusive ;
- l'enjeu environnemental, placé au cœur des projets ;
- le défi économique, pour une ville innovante, productive et attractive.

Trois axes d'intervention sont ainsi développés :

- la poursuite des grandes opérations d'aménagement : Pont de l'Ane-Monthieu, Châteaucreux et Manufacture Plaine Achille ;
- le renforcement des interventions en Centre-ville. Il s'agira de porter des opérations de requalification de quartiers d'habitat dégradé (Jacquard, Chappe Ferdinand - Eden, Saint-Roch - Charité) ;

- l'appui à la dynamique commerciale de centre-ville, intégrant une action sur l'immobilier commercial dans l'Hyper-centre de Saint-Étienne.

Pour mener à bien ces projets, le plan d'affaire actualisé de l'EPASE porte sur 668 M€ de dépenses et 303 M€ de recettes sur la période 2007-2032. Le besoin de financement public est donc de 365 M€ sur l'ensemble de la période et de 174 M€ sur la durée du PPA 2021-2032.

Le soutien de Saint-Etienne Métropole à ce PPA constitue 10,6 % des contributions publiques. Le concours financier attendu de Saint-Étienne Métropole s'élève à 18,33 M€.

La participation sera appelée annuellement à hauteur de 1,5 M€ jusqu'en 2031, et 1,83 M€ en 2032. Ce financement sera inscrit dans le contrat plan État - Région 2021-2027.

Le Conseil Métropolitain, après en avoir délibéré :

- **approuve le contrat de projet partenarial d'aménagement 2021-2032 avec l'EPASE,**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer ce contrat dont un exemplaire restera joint au dossier,**
- **la dépense correspondante sera imputée au budget CPER1 – gestionnaire DCAF des exercices 2021 et suivants.**

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait,
Le Président,



Gaël PERDRIAU